Image not found or type unknown

abus étudiant étranger baby sitting

Par **brunomorandi**, le **21/03/2010** à **11:42**

Bonjour,
je suis une étudiante mongole. J'ai répondu à une annonce proposant des heures de babysitting contre une chambre chez des particuliers. C'était entre le 2/11 au 29/12/2009. En arrivant j'ai demandé un contrat, et les parents m'ont répondu que ce n'était pas nécessaire... Durant ces deux mois je faisais 16h/ semaine plus de nombreuses heures supplémentaires (soir et WE) que j'évalue à 66h. Je n'ai jamais rien touché... En quittant cette famille dans de mauvais termes j'ai contacté l'inspection du travail qui m'ont dit que le contrat de travail était obligatoire dans ce cas ainsi qu'une fiche de paie sur laquelle ils auraient dû déduire le prix estimé de la chambre. J'ai donc porté plainte auprès des prud'hommes et je dois passé en audience le 21 avril. Est il possible d'être assisté par un avocat ? et comment cela se passe t-il ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **etrangers sans droit**, le **25/03/2010** à **19:01**

bonsoir

selon vos ressources financières vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle AJ à retirer dans les maisons de justice et du droit (consultation d'avocat possible) ou dans les tribunaux
l'examen suspend la procédure en général jusqu'à la réponse du bureau d'aide
les avocats peuvent accepter ou pas l'AJ

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés